



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du : **mardi 30 août 2022**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

502 858 – HOUILLES A.C.

U17 R2/D : Coup d'envoi à 11h00

A titre exceptionnel et compte tenu de la nouveauté de ce championnat, la Commission donne son accord.

518 884 – LINAS MONTLHERY E.S.A.**U17 R2/B : Coup d'envoi à 11h00**

A titre exceptionnel et compte tenu de la nouveauté de ce championnat, la Commission donne son accord.

581 402 – ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18**U17 R2/A : Coup d'envoi à 11h00**

A titre exceptionnel et compte tenu de la nouveauté de ce championnat, la Commission donne son accord.

500 615 – BRIARD S.C.**U17 R2/B : Coup d'envoi à 11h30**

A titre exceptionnel et compte tenu de la nouveauté de ce championnat, la Commission donne son accord.

580 485 – VILLENEUVE ABLON U.S.**U17 R2/B : Coup d'envoi à 11h30**

A titre exceptionnel et compte tenu de la nouveauté de ce championnat, la Commission donne son accord.

COUPE DE FRANCE 2022/2023**TOUR DE CADRAGE****24548207 : LISSES FOOT 91 / CHATELET EN BRIE US 1 du 28/08/2022**

Courriel de LISSES FOOT 91 informant de son forfait.

L'équipe de CHATELET EN BRIE US est qualifiée pour la suite de la compétition.

24548205 : GAGNY USM 1 / SALESIEENNE DE PARIS 1 du 28/08/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournis par les deux clubs,
Considérant que la F.M.I. n'a pas fonctionné et que le club de GAGNY USM n'a pas été mesure de fournir
une feuille de match papier,Considérant qu'à 14h30 (heure du coup d'envoi), le club de GAGNY USM n'avait toujours fourni de feuille
de match,

Considérant que l'arbitre n'a donc pas fait disputer la rencontre,

Considérant que la Coupe de France est une compétition dans laquelle l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire,

Considérant que conformément à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., le club recevant
doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution en cas de défaillance de la F.M.I.,

Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité du club de GAGNY USM,

Considérant les sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. en cas de
manquement aux dispositions de l'article 139 bis de ce même règlement,

Par ces motifs,

**Donne match perdu à GAGNY USM et qualifie l'équipe de SALESIEENNE DE PARIS pour le prochain
tour.****Tirage du 3^{ème} Tour**

La liste des matchs est consultable sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=392609&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>**Terrain indisponible le 11/09/2021**Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 09
septembre 2021 à 12h.****En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.****Rappel réglementaire :**En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but
(suppression des prolongations).

Arbitrage :

3^{eme} tour de la Coupe de France			
Club Receptant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que les clubs souhaitant deux Arbitres Assistants supplémentaires doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

SENIORS – CHAMPIONNAT**24576853 : PARIS ST GERMAIN FC 2 / LES ULIS CO 1 du 03/09/2022 (N3)**

Demande du PARIS ST GERMAIN FC à jouer le dimanche 04 septembre 2022 à 15h00, en raison du match de CNU19 avancé au samedi 03/09/2022.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit des ULIS CO.

24555179 : CHATOU A.S. 1 / RED STAR F.C. 2 du 03/09/2022 (R1/A)

Demande d'inversion.

Cette rencontre aura lieu le samedi 03 septembre 2022 à 18h00, au Parc des Sports de Marville n°1 à LA COURNEUVE.

Les rencontres deviennent :

Aller – 24555179 : RED STAR FC 2 / CHATOU AS 1 du 03/09/2022

Retour – 24555245 : CHATOU AS 1 / RED STAR FC 2 le 01/04/2023

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24555312 : VILLEJUIF US 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 04/09/2022 (R1/B)

Demande de VILLEJUIF US pour avancer le match au samedi 03 septembre 2022 à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CLAYE SOUILLY S.

500684 - PALAISEAU US (R2/A)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 premières rencontres à domicile :

24555448 : PALAISEAU US 1 / OZOIR FC 77 du 18/09/2022

24555458 : PALAISEAU US 1 / MELUN FC 1 du 23/10/2022

24555477 : PALAISEAU US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 du 27/11/2022

La Commission précise que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

500706 – ISSY F.C. (R3/A)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/05/2022 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME + UN (1) MATCH AVEC SURSIS à l'équipe Seniors 1 d'ISSY FC, à compter du 1^{er} JUILLET 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

24555978 : ISSY FC 1 / CHARENTON CAP 1 du 18/09/2022

La Commission précise que si le club d'ISSY FC est tiré club recevant lors d'un match de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U20 – CHAMPIONNAT

545568 – PORTUGAL NOUVEAU

La Commission prend note du courriel du club de Portugal NOUVEAU demandant de jouer ses rencontres à domicile à 11h15.

Accord de la Commission.

509810 – CELLOIS CS

La Commission prend note du courriel du club de CELLOIS CS indiquant que ses rencontres à domicile se joueront à 17h.

516843 – CHEVILLY LARUE (R3)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 04/05/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matches fermes à l'équipe U20 de CHEVILLY LARUE à compter du 06/06/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux premières rencontres à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de CHEVILLY LARUE est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette ou ces rencontre(s) sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Les rencontres concernées sont :

- 24977456 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / ASPTT GENTILLY 20 du 16/10/2022
- 24977464 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / KREMLIN BICETRE CSA 20 du 13/11/2022

541004 – HOUILLES S.O. (R3)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U20 de HOUILLES S.O. à compter du 09/05/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de HOUILLES S.O. est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

La rencontre concernée est :

- 24977186 : HOUILLES S.O 20 / FRANCONVILLE FC 20 du 16/10/2022

**- COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- Tour de Cadrage -**

Courriel de LE PIN VILLEVAUDE AS (527744)

En raison du non-engagement de l'équipe DEPARTEMENTS OUTRE MER DE MEAUX, la rencontre devient 24995324 - STADE DE L'EST PAVILLONNAIS / LE PIN VILLEVAUDE

24947637 : ENT. BEAUMONT MOURS 1 / SEVRAN FC 1 du 11/09/2022

Contact club.

Le club de BEAUMONT MOURS étant en entente en U18 avec le club de CHAMPAGNE 95 SFC, qui est le club support de l'entente, la rencontre devient :

24995624 - CHAMPAGNE BEAUMONT ENT. / SEVRAN FC.

Etant précisé que CHAMPAGNE 95 SFC est retiré de la liste des exempts pour ce tour.

Courriel de PIERREFITTE F.C. (580839) demandant à participer à la Coupe Gambardella

La Commission intègre cette équipe à la place de CHAMPAGNE 95 SFC dans la liste des clubs exempts du tour de cadrage.

24947653 : PARIS XVII POUCHET 1 / NEUILLY O. 1 du 11/09/2022

Demande de changement de terrain et d'horaire de PARIS XVII POUCHET.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 11 septembre 2022 à 15h00, sur le stade BIANCOTTO – Paris 17^{ème}.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NEUILLY O.

24947647 : CHAMPIGNY 94 FC 1 / MONTREUIL FC 1 du 11/09/2022

Demande de changement d'horaire de MONTREUIL FC.

Cette rencontre aura lieu à 12h00 sous réserve de l'accord de CHAMPIGNY 94 FC.

24947685 : LA COURNEUVE AS 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 11/09/2022

Demande de changement de terrain et d'horaire en raison de travaux sur le terrain habituel de LA COURNEUVE AS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 11 septembre 2022 à 12h30 en lever de rideau des Seniors, sur le stade Géo ANDRE à LA COURNEUVE.

Accord de la Commission.

24947682 : SAINT PRIX ES 1 / STAINS F. ES 1 du 11/09/2022

Demande de changement d'horaire de SAINT PRIX ES.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de STAINS F. ES..

24947687 : COURBEVOIE SPORTS 1 / KREMLIN BICETRE CSA 1 du 11/09/2022

En raison de la suspension de terrain de COURBEVOIE SPORTS, la Commission inverse cette rencontre sur les installations de KREMLIN BICETRE.

U18 - CHAMPIONNAT

24556896 : MANTOIS 78 FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 11/09/2022 (R1)**Rappel**

Courriel du FC MANTOIS 78 FC informant de l'indisponibilité du terrain n°2 du stade JP DAVID en raison d'une manifestation à cette date.

La Commission demande au club de lui communiquer un document officiel de la mairie indiquant l'indisponibilité de son terrain à cette date.

Demande au club de VERSAILLES 78 FC la possibilité de recevoir, à défaut d'accord demande au MANTOIS 78 FC de lui communiquer un autre terrain pour jouer ce match.

A réception des informations à communiquer pour la réunion du mardi 06 septembre 2022, la Commission statuera.

508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/D**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 premières rencontres à domicile :

24557693 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ST LEU 95 FC 1 du 18/09/2022

24557703 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 16/10/2022

La Commission précise que si le club de NEUILLY SUR MARNE SFC est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontres sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

564 045 - ANTONY FOOT EVOLUTION – U18 R3/A

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 02/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 d'ANTONY FOOT EVOLUTION, le club devra fournir **un terrain de repli en dehors de la ville d'ANTONY.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 premières rencontres à domicile :

24557296 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / BRETIGNY FCS 2 du 18/09/2022

24557310 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 16/10/2022

La Commission précise que si le club d'ANTONY FOOT EVOLUTION est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontres sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U16 - CHAMPIONNAT

544 872 – TREMBLAY FC (R3/B)

La Commission a pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline du District de la Seine-Saint-Denis du 18/06/2022, interdisant l'utilisation des terrains n°2 et 3 du parc des sports G. Prud'homme aux équipes de catégories U13 à U18 de TREMBLAY FC pour une durée de 5 mois à compter du 11/05/2022.

En conséquence, elle invite le club de TREMBLAY FC à lui communiquer un terrain de repli pour le match ci-dessous :

24572614 – TREMBLAY FC 1 / COURONNES OFC 1 du 18/09/2022

527 078 - AUBERVILLIERS C. (R3/B)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 23 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'AUBERVILLIERS, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 premières rencontres à domicile :

24572616 : AUBERVILLIERS C. 1 / VILLEMOMBLE SP. 1 du 18/09/2022

24572629 : AUBERVILLIERS C. 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 16/10/2022

24572639 : AUBERVILLIERS C. 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 13/11/2022

La Commission précise que si le club d'AUBERVILLIERS est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

517 403 - BONDY A.S. (R2/A)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 de BONDY A.S. à compter du

30 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre en dehors de la ville de BONDY, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

24572347 : BONDY AS 1 / SENART MOISSY 1 du 11/09/2022

590 534 – ARGENTEUIL R.C. (R1)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 22/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'ARGENTEUIL R.C., à compter du 01/07/2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'ARGENTEUIL,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 premières rencontres à domicile :

24572089 : ARGENTEUIL RC 1 / TORCY PVM US 2 du 18/09/2022

24572099 : ARGENTEUIL RC 1 / SARCELLES AAS 1 du 16/10/2022

24572109 : ARGENTEUIL RC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 13/11/2022

La Commission précise que si le club d'ARGENTEUIL RC est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U14 - CHAMPIONNAT

542 557 - MELUN FC – (R1/A)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U14 1 de MELUN FC à compter du 30 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de MELUN étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé en 2021/2022**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

24564892 : MELUN FC 1 / TORCY PVM US 1 du 01/10/2022..

U20 – U17 – U16 – U15 - U14 - CHAMPIONNATS

Courriel du C.F.F.P.

RAPPEL

La Commission demande au club de bien vouloir lui communiquer les terrains pour ses équipes U20 R3 – U17 R2 - U16 R3 – U15 R2 - U14 R2.

Information à communiquer pour la réunion du 06/09/2022 au plus tard.

CDM - CHAMPIONNAT

513 864 – CARRIERES SUR SEINE U.S. – R3/A

Courriel de CARRIERES SUR SEINE US.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

L'équipe C.D.M. de CARRIERES SUR SEINE US est déclarée forfait général.